

Respect du Code de Comportement

Il est demandé à toutes les joueuses et tous les joueurs d'adhérer au code de comportement des différentes compétitions organisées par l'AGACECA.

Attitude inacceptable

Entrent dans cette catégorie :

- **Manquement au soin apporté au parcours**
 - Le joueur est responsable de ratisser (proprement) les bunkers après avoir joué,
 - Ne pas replacer ses divots,
 - Ne pas réparer les impacts de balle sur le Green,
 - Ne pas griffer le green pour marquer sa balle (utiliser un marque-balle ou un putter comme autorisé par la R 14.1a),
 - Ne pas laisser tomber le drapeau mais le poser sur le green lorsqu'il est retiré du trou.
- **Utiliser un langage inapproprié** envers les autres joueurs, spectateurs, officiels ou toute autre personne, comme par exemple un langage impoli, injurieux ou agressif.
- **Être irrespectueux** envers les autres joueurs, spectateurs, officiels, ou toute autre personne.
- **Utilisation abusive des clubs ou mauvais traitements au parcours** comme, par exemple, jeter ou endommager des clubs de manière intentionnelle ou créer des dommages au parcours ou à toute autre installation sur le parcours.
- **Vitesse de jeu :**
 - N'attendez pas que votre tour de jouer vienne pour réfléchir à votre coup, vous devez être déjà prêt. Évitez de répéter les coups d'essai.
 - Ne laissez pas votre sac devant un green, placez-le dans la direction du départ suivant avant d'aller putter.
 - Une fois le putt rentré, quittez immédiatement le green, vous noterez vos scores sur le départ suivant (par politesse, on entre sur le green quand toutes les balles y sont et on le quitte quand toutes les balles sont rentrées dans le trou).
 - Ne cherchez pas une balle plus de 3 minutes. Jouez une balle provisoire quand elle est autorisée.

Pénalité pour infraction

- **Première infraction :** Pénalité d'un coup.
- **Seconde infraction :** Pénalité générale (perte du trou en Match Play).
- **Troisième infraction :** Disqualification (Décision du Comité Sportif).

Utilisation d'un téléphone Mobile

Tout téléphone mobile devrait être éteint ou placé en mode silencieux pour éviter de distraire les autres joueurs. L'utilisation d'un téléphone mobile par un joueur ou son cadet sur le terrain de golf doit être limité aux cas d'urgence ou de danger (comme pour des raisons médicales) ou pour appeler le secrétariat.

L'utilisation d'un téléphone mobile qui n'est pas utilisé comme spécifié ci-avant ou l'est de manière inutile, distrayant les autres joueurs est une infraction au code de comportement.

Pénalité pour infraction

- **Première infraction :** Pénalité d'un coup et le joueur doit éteindre son téléphone mobile.
- **Seconde infraction :** Pénalité générale (perte de trou en Match Play).
- **Troisième infraction :** Disqualification (Décision du Comité Sportif).